

# Questionnaire FGTB CGSP

## Elections communales 2018

### Réponses ECOLO

#### **A. Personnel**

##### **1. Statutarisation**

*ECOLO défend la primauté du cadre statutaire au cadre contractuel pour organiser les relations de travail, le statut des agents leur garantit ainsi une protection contre l'arbitraire et les met à l'abri des pressions.*

*Le statut organise, par ailleurs, les procédures ayant pour objectif d'assurer l'égal accès à l'emploi et la sélection des candidates et candidats les plus aptes, alors que le contrat de travail permet encore trop souvent à des autorités d'agir sans aucune procédure particulière ; dès lors, le recrutement statutaire doit être une priorité, sur base d'un appel public à candidatures et après réussite d'un concours d'examen objectif.*

##### **2. Contrats précaires (Art.60, horaires coupés, temps partiels etc...)**

*Les contrats précaires, à temps partiel, intérimaires ou à durée déterminée, génèrent des revenus instables, variables et souvent insuffisants, une demande de flexibilité horaire souvent incompatible avec une qualité de vie décente, bref de l'insécurité et de l'imprévisibilité.*

*Aussi, nous déplorons que ces contrats précaires qui produisent leur lot de travailleurs pauvres, touchent plus particulièrement les femmes. Nous nous engageons à travailler sur cette question en collaboration avec les partenaires sociaux.*

##### **3. Formations**

*Ecolo est en faveur d'un rapprochement progressif du statut des agents des administrations fédérales, régionales et locales. L'objectif serait de favoriser l'égalité de traitement mais également la mobilité des travailleurs entre les différentes administrations. Concernant les formations, celles-ci restent plus facilement accessibles aux moins de 45 ans, or cette discrimination engendre un gaspillage d'opportunités et une fragilisation des travailleurs plus âgés, notamment face aux évolutions technologiques. Nous préconisons une prise en compte de la pyramide des*

*âges du personnel dans les efforts de formation.*

#### **4, Temps de travail et fin de carrière**

*Aujourd'hui, certaines personnes travaillent énormément voire beaucoup trop, d'autres pas assez ou pas du tout. Le marché du travail belge est caractérisé par une répartition très inégale du temps de travail, le poids du travail à temps partiel y représente notamment plus d'un quart de l'emploi global. Le chômage et le nombre de temps partiels involontaires sont en hausse. Le nombre d'heures supplémentaires prestées aussi.*

*Et, de nouveau, les inégalités sont flagrantes. Ce sont les personnes peu qualifiées, les femmes et les jeunes qui, proportionnellement, sont davantage confrontés à des horaires irréguliers et des horaires imposés (pas de possibilité de participer à la détermination de leur horaire de travail, impossibilité ou grande difficulté de se libérer en cas d'urgence ...).*

*Pour Ecolo, les questions de temps de travail sont aussi des questions globales et collectives, qui doivent être traitées comme telles. Ecolo estime ainsi que les mesures actuelles en la matière sont largement insuffisantes.*

***C'est la raison pour laquelle Ecolo propose de partager le temps de travail disponible entre les générations.***

*Ecolo propose de rendre le Plan Tandem, mis en place dans le secteur non marchand sous l'impulsion d'Ecolo (Gouvernement arc-en-ciel) accessible à l'ensemble des secteurs économiques.*

*Son principe est simple. Il s'agit :*

- d'alléger la charge de travail des travailleurs plus âgés qui le souhaitent, en leur permettant de passer à mi-temps ou à trois-cinquièmes temps et de transmettre leurs compétences et leur expérience à des plus jeunes, tout en limitant leur perte de revenus. De cette façon, les travailleurs plus âgés pourront également poursuivre leur carrière professionnelle plus longtemps ;*
- de permettre à des jeunes travailleurs de vivre une première expérience professionnelle, en remplaçant les aînés, et d'être formés par ces anciens. De cette façon, ces jeunes travailleurs pourront s'insérer sur le marché du travail ;*

- *de faciliter le transfert d'expérience au sein des entreprises via le tutorat, tout en limitant les coûts pour les employeurs et en assurant le maintien des performances de l'entreprise par l'apport de forces vives et la diminution de la charge de travail ;*
- *d'améliorer les finances de l'Etat et de la sécurité sociale par une augmentation du nombre de travailleurs et une diminution du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés.*

*Cette formule permet aux travailleurs en place d'améliorer la qualité de leur emploi, de disposer de davantage de temps (implication citoyenne, loisirs, famille, culture, autre projet professionnel) et à des travailleurs à temps partiel ou à des demandeurs d'emploi d'augmenter leur temps de travail et d'accéder à l'emploi.*

*Enfin, Ecolo est pour l'aménagement de fin de carrière, notamment en prenant en compte la pénibilité de certaines fonctions en les orientant vers des tâches moins lourdes physiquement et mentalement.*

## **5 Avantages pour le personnel**

*Assurances hospitalisation*

## **6. Priorités**

- 1) Bien-être des travailleurs*
- 2) Statutarisation et possibilité de faire carrière dans la fonction publique*
- 3) Rémunération décente du personnel*
- 4) Environnement*
- 5) 2ème Pilier*

## **7. Accueil petite enfance**

*Pour Ecolo, il est prioritaire de continuer à créer des places d'accueil de qualité pour les enfants. Au minimum, le taux de couverture de 33% devrait être atteint dans tous les quartiers, ce qui est loin d'être le cas.*

*Vu, d'une part, le coût important des places en crèches privées et d'autre part, les*

*revenus modestes moyens à Bruxelles, il est par ailleurs crucial de soutenir en priorité la création de structures pratiquant une participation financière proportionnée aux revenus: les places en crèches doivent être financièrement accessibles au plus grand nombre, y compris aux familles mono parentales, qui sont très nombreuses à Bruxelles.*

*Concrètement, nous voulons que toutes les pistes légales et institutionnelles soient explorées pour que les 20 millions d'encours (réserves) de la Cocof dévolues aux infrastructures de petite enfance soient concrètement utilisés à ce à quoi ils sont destinés: construire de nouvelles crèches ! Pour ce faire, la Cocof pourrait elle-même devenir opérateur et pouvoir organisateur de crèches, là trop peu d'autres opérateurs publics se mobilisent et répondent aux appels à projets.*

*Par ailleurs, maintenant que la Cocom dispose d'un cadre réglementaire pour la petite enfance, nous souhaitons que des moyens financiers soient disponibles là aussi, à destination des opérateurs non spécifiquement mono-communautaires (à l'heure actuelle les crèches non strictement mono-communautaires ne peuvent recevoir aucun soutien), aussi bien pour les infrastructures que pour le fonctionnement. Il s'agit d'augmenter les possibilités et d'ouvrir de nouvelles voies.*

*La politique de rénovation urbaine (contrats de quartiers durables, FEDER, contrats de rénovation urbaine) est le vecteur le plus important de création de places ces dernières années. Nous souhaitons que l'obligation de création de crèches dans tous les contrats de quartier soient étendue également aux contrats de rénovation urbaine, nouveau dispositif qui a repris la moitié du budget anciennement dévolu aux contrats de quartiers durables.*

*Les charges d'urbanisme issues de projets de bureaux doivent aussi plus souvent être utilisées afin de générer des places d'accueil.*

*Nous voulons aussi intégrer, au sein de Perspective Brussels (le bureau bruxellois de la planification), un service "Mr/Mme Crèche" qui vise à aider les porteurs de projets à tous niveaux et surtout dans les quartiers les plus en manque : planification générale, identification de lieux potentiels, facilitation, aide au niveau urbanistique, articulation entre niveaux de pouvoirs, etc. Ce service, sur le modèle de ce qui a été fait pour augmenter les places scolaires, doit se donner des objectifs précis d'augmentation de places d'accueil de l'enfance (voir le "service école" de*

*Perspective:* <http://perspective.brussels/fr/qui-sommes-nous/direction-generale/service-ecole>).

*Plus globalement et à plus long terme, Ecolo défend une régionalisation de cette politique, avec transfert des moyens, afin de sortir du méli-mélo institutionnel. Pour le moment, nous avons, concernant spécifiquement la petite enfance: les deux Communautés officiellement compétentes mais chacune dans leur coin (agrément, régulation, financement fonctionnement), la Région (co-financement des emplois, financement de la Cocof et de la VGC via le "plan crèche", financement d'infrastructures via les politiques de rénovation urbaine comme les contrats de quartiers durables), la Cocom (régulation pour les structures non strictement mono-communautaires), la Cocof (financement des infrastructures "francophones"),... Ce contexte institutionnel empêche, à la fois, la planification de la politique d'accueil de l'enfance à l'échelle de la Région, dilue excessivement les responsabilités et freine la réalisation des projets. Et surtout, n'offre aucun avantage par rapport à une régionalisation complète et l'exercice de la compétence par un seul niveau de pouvoir plutôt que cinq sur un même territoire. Au niveau urbanistique, un soutien spécifique doit être accordé aux porteurs de projets de crèches, singulièrement les porteurs publics, afin d'accélérer les procédures et augmenter les perspectives de bonne fin du dossier.*

## **8. Maisons de repos / Maisons de repos et de soins**

*Notre volonté est de garder les maisons de repos et les maisons de repos et de soins dans le giron des CPAS. Nous sommes également en faveur d'un accueil de qualité au niveau des locaux, de la qualité de l'alimentation mais aussi en formant le personnel à des méthodes alternatives de type montessori.*

## **9. Externalisation des missions de services publics**

*La création d'ASBL communal n'est pas mauvaise en soi mais elle doit être justifiée. Elle doit être une décision prise démocratiquement par le Conseil Communal. Il faut également un vrai pouvoir de contrôle sur ces asbl communales ( tel qu'un accès aux documents) ainsi qu'une transparence dans les décisions qu'elles prennent.*

*Cependant nous sommes contre l'externalisation des services au secteur privé pour des missions de service public et qui relève de l'intérêt communal.*

*Enfin, nous sommes pour la ré-internalisation de certaines missions (avec une analyse des raisons qui ont menés à l'externalisation ainsi qu'une mesure des impacts de la réinternalisation...).*

## **10. Marchés publics**

*Oui évidemment. La précédente majorité gouvernementale s'est attachée sous l'impulsion d'Ecolo à mettre en oeuvre des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics régionaux. Il est évident que cela doit se faire également au niveau communal.*

## **11. Comment envisagez-vous l'avenir ?**

*1) Nous aimerions voir confier à Parking Brussels (organisme régional) l'ensemble de l'organisation et la perception des amendes stationnement sur les 19 communes. Cette mission ne doit plus être confié à un opérateur privé.*

*2) Nous sommes en faveur d'une police de proximité, en continuant à augmenter leur nombre et à améliorer leur formation.*

*3) Nous sommes contre la fusion des communes et des CPAS, il faut maintenir l'autonomie des CPAS et leur permettre d'être un véritable rempart contre la pauvreté. Il ne faut pas remettre en cause l'autonomie des CPAS mais plutôt renforcer les synergies avec les communes. Il existe de nombreux points pour lesquels les deux institutions peuvent collaborer: l'énergie, le logement, le soutien aux aînés....*

*4) Une des pistes est le transfert du bâti de la régie foncière à l' AIS mais aussi d'atteindre les quotas de logements sociaux établis par la Région en veillant à répartir celles-ci sur tout le territoire de la commune afin de favoriser la mixité sociale des quartiers.*